

Département de la MANCHE
Commune de VIRANDEVILLE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18 HEURES 15**

L'an deux mil douze, le seize janvier, à dix huit heures quinze, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Yves HENRY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs HENRY Yves, GIROUX Bernard, FERRAZZI Clotilde, LEBOISSELIER Jean, MARTIN Rémi, BAHIER Patrice, BEAUTIER Antonia, DUBOST Yves-Marie, EUSTACHE Gilbert, FICHET Isabelle, GIROUX Philippe, HAMEL Karine, MOUCHEL Jean-Marie, VISTE Christian.

ABSENTE : DOURNEL Monique (pouvoir à A. BEAUTIER).

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE EN CHARGE DE LA GARDERIE

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de pérenniser l'ouverture de la garderie périscolaire à 7h20.

Il faut donc revoir le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe en charge notamment de la garderie. L'agent travaillera 1 heure de plus chaque semaine d'école, soit 53 minutes hebdomadaires annualisées.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de passer le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe de 13h50 min à 14h43min et ce à compter du 1^{er} février 2012.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification du temps de travail.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA COMPETENCE PETITE ENFANCE DE LA CCDD

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la CCDD informant de l'arrêté préfectoral validant le transfert de compétence relatif aux actions en faveur de la petite enfance. Le Conseil Communautaire a ensuite décidé de créer un groupe de travail en charge des sujets à débattre dans le cadre de cette compétence. Chaque commune doit désigner un membre titulaire obligatoirement parmi les délégués communautaires de la commune et un membre suppléant parmi les membres du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Bernard GIROUX, titulaire
- Clotilde FERRAZZI, suppléante

DEVIS SAUVEGARDE DES DONNEES INFORMATIQUES

L'Adjoint délégué informe qu'une collectivité, suite à un incident informatique, a eu des soucis pour récupérer toutes ses données et avec un coût financier très important.

Pour éviter ce même incident sur les 2 postes informatiques de la mairie, il est souhaitable d'avoir un logiciel qui réalise automatiquement les sauvegardes. Le coût est de 701.05 € TTC.

De plus, il y a régulièrement des micro-coupures ce qui engendre également une détérioration du matériel informatique. Pour éviter cela, il faudrait équiper les postes d'un onduleur. Le coût est de 260.30 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces deux devis.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CLIC

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du CLIC Ouest Cotentin sollicitant le renouvellement de l'adhésion de la commune de Virandeville pour l'année 2012. La participation financière est de 0.25 € par habitant comme l'an dernier.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au CLIC Ouest Cotentin. Avec 827 habitants, le coût est de 206.75 € pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de l'adhésion au CLIC Ouest Cotentin.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Edition d'un annuaire de la Manche des 601 communes et lieux de vie

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier informant de l'initiative de l'Association des Anciens Maires de la Manche concernant la mise en place et l'édition d'un ouvrage de référence intitulé "*Annuaire de la Manche des 601 communes et lieux de vie*" avec le parrainage de l'Association des Maires de la Manche et du Conseil Général de la Manche.

1 page sera consacrée à Virandeville. Pour faciliter le travail, l'éditeur demande de déléguer une personne particulièrement intéressée par le patrimoine de la commune qui sera l'interlocuteur privilégié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur le Maire comme interlocuteur privilégié.

2. Subventions pour l'aménagement du bourg

Monsieur le Maire informe qu'il a obtenu 2 subventions d'EDF pour l'aménagement du bourg et la modification des feux tricolores réparties commune suit :

- EDF, Agence Logistique Nationale, subventionne la modification des feux et la signalisation de la 1^{ère} tranche des travaux d'aménagement du bourg pour un montant total de 18 504 €. 50 % seront versés à la signature de la convention et le solde à la réception des travaux. Monsieur le Maire a signé la convention la semaine dernière.
- EDF, Transports lourds, subventionne les 1^{ère} et 2^{ème} tranches des travaux d'aménagement du bourg pour un montant de 62 000 €. 20 % seront versés à la signature de la convention, 40 % au démarrage des travaux et le solde à la réception des travaux.

D'autre part, le dossier de demande de DETR est en préparation, il devrait être déposé à la Sous-préfecture pour la fin de cette semaine.

3. Travaux d'extension de la salle des fêtes

L'Adjoint délégué demande au Conseil Municipal de choisir la couleur du bardage qui sera en résine bois.

Dans le nuancier proposé, aucun échantillon ne correspond aux couleurs des bâtiments existants. De ce fait, le Conseil Municipal choisi la couleur blanche.

4. Ecoles

L'Adjoint délégué, rappelle la demande de l'école maternelle de mettre un four dans le local attenant à la classe. Le Conseil Municipal décide de mettre un four électrique.

La directrice demande également pour l'école maternelle :

- une étagère pour le rangement de papiers,
- d'isoler la porte de secours du dortoir
- un photocopieur

Pour l'école primaire, elle demande de changer la porte d'entrée.

5. Chemins

La commission des chemins s'est rendue à Baudretot suite à une demande de busage. La commission est favorable à cet aménagement, toutefois, cet endroit ayant une altimétrie quasi nulle, il faudra étudier le sens d'écoulement de l'eau.

Un busage sera également réalisé au Plavé.

Une grille d'écoulement des eaux pluviale a été posée à la Hannotterie.

D'autre part, l'adjoint délégué a rencontré les élus de Saint-Christophe du Foc et de Teurthéville-Hague concernant la demande d'aménagement de la chasse du Pont Baudron. La DDTM a également établi un estimatif des travaux. Le coût pour la partie de Virandeville est d'environ 15 000 €. La partie à charge des deux autres communes est d'environ 40 000 €.

Ainsi, la commune de Virandeville ne s'engagera pas à effectuer les travaux avant d'avoir la certitude que les deux autres communes seront d'accord.

6. Schéma départemental des transports scolaires

L'Adjoint délégué s'est rendu à une réunion organisée par le Conseil Général afin définir et de localiser les points d'arrêts des bus pour les transports scolaires vers les collèges et ce dès la prochaine rentrée.

Le Conseil Général souhaite :

- Un regroupement des points d'arrêts situés dans un rayon d'un kilomètre autour des bourgs en un seul point en cœur de bourg.
- Maintien des points en dehors du périmètre d'un kilomètre du bourg si le nombre d'enfants est supérieur à 3 et si la pérennité du point d'arrêt est assurée.

Avec ces conditions, la commune de Virandeville ne comptera plus que 3 arrêts, à savoir : Le Bourg, Baudretot et le Moulin.

De plus, les arrêts de bus devront être sécurisés par la commune avec un emplacement hors de la chaussée suffisamment large et long pour permettre le stationnement du bus et des voitures des parents.

Le Conseil Municipal souhaite maintenir les arrêts des Taillis, du Bourg, du Moulin de Baudretot et de la Vallée. Un courrier sera adressé à Jean-François LE GRAND, Président du Conseil Général avec copie à Pierre BIHET, Conseiller Général.

7. Demande d'un riverain du RD 407

Un riverain se plaint du ruissèlement des eaux de pluie sur la RD 407 devant l'entrée de son habitation. Cette demande sera transmise à la DIT.

8. Bulletin municipal

L'Adjoint délégué informe que le bulletin sera prêt fin janvier et compte sur les conseillers municipaux pour sa distribution.

9. Elections

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de retenir les dates suivantes pour garder le bureau de vote :

- Election présidentielle : 22 avril et 06 mai 2012
- Elections législatives : 10 et 17 juin 2012

La séance est levée à 20h10